

**Après la douceur de décembre à Beauvais, janvier a été à peine plus frais que la normale si l'on intègre la tendance au réchauffement global. Avec des températures minimales de 0,8°C en moyenne et des maximales de 6°C on se situe en effet entre 0,2 et 0,3°C en dessous des normales. La pluviométrie de 44 mm contre 57 en moyenne est un peu déficitaire, mais si la première décade a été quasiment sèche, la dernière a été très arrosée marquant le début d'une période pluvieuse qui s'est prolongée en première décade de février. Ces précipitations ont souvent provoqué une fermeture de l'horizon de surface sur labour ou culture en place, provoquant une asphyxie des sols. En présence d'activité biologique on observe néanmoins de nombreux trous qui permettent les échanges avec l'atmosphère. Dans certaines parcelles naturellement sensibles ou tassées, on a également pu observer de l'hydromorphie.**

Dans ces conditions les tendances évoquées précédemment se confirment notamment du point de vue des reliquats azotés. Les recommandations restent donc valables avec la fin prochaine des prélèvements à faire impérativement avant tout apport d'azote. Ceci ne va pas tarder sur les colzas qui sortent de leur léthargie, puis sur les orges d'hiver et sur les blés à partir de la fin de semaine prochaine dans les situations à risque de reliquats très faibles.

## COLZA

### Estimer l'azote déjà absorbé

Les signes de reprise de végétation étant de plus en plus nombreux, il est temps terminer les pesées de matière verte en sortie hiver pour estimer la quantité d'azote déjà absorbé, qu'il est donc inutile d'apporter en végétation.

Choisir une zone homogène dans la parcelle. Prélever la partie verte du colza sur une surface de 1 m<sup>2</sup> environ en coupant les plantes au ras du sol. Les prélèvements peuvent être réalisés en plaçant un cadre en travers des rangs, mais sur les écartements de plus de 30 cm, il est préférable de prélever 2 à 3 rangs contigus (selon l'écartement) sur 1 m de long. Par exemple à 45 cm d'écartement, prélever 2 rangs contigus sur 1 m ce qui vous fait 0,9 m<sup>2</sup>. Sur un semoir à céréales de 4 m avec 23 descentes et semant 1 rang sur 2 (soit 2 x 17,39 cm d'écartement), prélever 3 rangs contigus sur 1 m ce qui vous fait 1,04 m<sup>2</sup>.

Peser le prélèvement avec une balance type balance de cuisine ayant une capacité de 5 kg, en cas de gros colza et pour pouvoir peser avec le contenant (penser à la tare). Réaliser 2 à 4 prélèvements selon l'hétérogénéité des poids obtenus. Faire la moyenne des mesures réalisées. Sur les parcelles hétérogènes (zones à petits colza et zones à gros colzas), il serait judicieux de faire des pesées sur les différentes zones. Dans les cas flagrants et bien visuels qui le permettent, il sera ainsi intéressant de moduler à vue les doses apportées. Dans les situations plus complexes, les outils de pilotage permettront une modulation plus fine et très rentable en colza. Si vous avez fait une pesée entrée hiver, faire la moyenne des 2 pesées pour prendre en compte les pertes d'azote foliaire hivernales qui sont tout de même efficaces à 50%. Le poids obtenu en Kg / m<sup>2</sup> est ensuite à multiplier par 70 pour obtenir la quantité d'azote déjà absorbé.

### Faut-il faire un reliquat en plus

En général on ne conseille pas de faire un reliquat d'azote sur les colzas, car la culture est très efficace comme piège à nitrate, et les reliquat sont normalement toujours faibles. Néanmoins dans le contexte de l'année, sur des parcelles peu développées, une mesure permettrait de déduire en plus de l'azote déjà absorbé, l'azote encore présent dans le sol. Pour donner un point de repère, disons qu'après un apport organique l'été dernier, un reliquat peut se justifier sur les colzas de moins de 1 kg de matière verte par m<sup>2</sup> en sortie d'hiver. Sur précédent pailles enfouie

sans apport organique seuls des petits colzas de moins de 0,5 kg / m<sup>2</sup> peuvent justifier une mesure du reliquat d'azote dans le sol.

Les précautions à prendre pour une mesure fiable sont rappelées dans le message du 22 janvier. Sur la centaine de mesures de matière verte centralisées sur le site de Terres Innovia, les valeurs vont de 80 grammes à 3 kg pour une moyenne de 1 kg. L'hétérogénéité est énorme, et dépend d'avantage des dates de semis et des pluies qui ont suivi (ou pas), que des types de sol et des régions.

N'hésitez pas à saisir vos propres mesures dans un esprit participatif.

### **Réinstaller les cuvettes jaunes**

Il n'y a pas encore d'urgence mais tant qu'à faire, commencer à réinstaller les cuvettes jaunes pour pouvoir détecter les vols de charançon de la tige à la parcelle, tout en différenciant les charançons de la tige du colza, de ceux de la tige du chou qui sont inoffensifs. Cet outil est indispensable pour envisager une lutte raisonnée contre ce ravageur car il n'y a pas d'autre moyen d'estimer le seuil de nuisibilité. Faut de cela vous devrez envisager un traitement à l'aveugle ou une impasse à l'aveugle quand le BSV signalera les premières captures dans certaines parcelles. Les deux stratégies ne relèvent pas de l'agriculture raisonnée ou intégrée. Par contre le traitement à l'aveugle qui sera inutile sur les parcelles en fait indemnes, sera délétère sur les auxiliaires, ce qui provoquera une moindre régulation les années suivantes. Cela s'est produit avec les méligèthes dans le passé (cela revient), c'est en cours sur altises d'automne. Au final on se retrouve avec des ravageurs résistants aux insecticides, non régulés par l'absence d'auxiliaires et qui peuvent remettre en question la pérennité de la culture.

### **Conseil collectif rédigé pour le département de l'Oise mardi 12 février 2019 (BSV G.C. N°xx), par Dumoulin François, Ingénieur Références Méthodes, Chambre d'agriculture de l'Oise Odase.**

Message rédigé à partir d'observations ponctuelles sur des parcelles de référence (parcelles fixes ou flottantes du réseau d'épidémiosurveillance du territoire, BSV, groupe DEPHY, plate forme régionale d'expérimentation) et locales, par les conseillers et techniciens de la Chambre d'Agriculture de l'Oise : H.Baudet, M.Demeiller, F.Dumoulin, L.Legrand, L.Neels, B.Schmitt, S.Wieruszski. Les messages sont adaptés au contexte global du département de l'Oise, sans pouvoir prendre en compte toutes les spécificités locales ou parcellaires, ni les objectifs de l'agriculteur. Les produits phytosanitaires ne sont cités qu'à titre d'illustration, indépendamment de tout intérêt particulier et commercial. Chaque produit cité pointe un lien vers le site [e-ph](#) du MAAPAR, donnant accès à aux données réglementaires (n° d'AMM, matières actives, dosages, usages, DAR, ZNT, nombre d'applications maximales, bonnes pratiques,...).

L'utilisation des produits phytosanitaires et la décision d'intervenir restent sous l'entière responsabilité des exploitants et opérateurs en exploitation agricole.

Lire l'étiquette du produit commercial avant son utilisation.

*La Chambre d'Agriculture de l'Oise est agréée par le Ministère chargé de l'Agriculture sous le n° IF 01762 pour son activité « conseil indépendant à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques », dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.*